

AFFAIRE N° 32. - Acquisition d'un terrain sis au Chaudron destiné à la réalisation d'une Maison de Jeunes.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 28 Janvier courant, Monsieur le Directeur de la S.I.D.R. m'a fait connaître que son Conseil d'Administration était d'accord pour céder à la Commune un terrain de 5 000 m², sis au Chaudron, au prix de 700 Frs le m² et sur lequel pourrait être implantée une Maison de Jeunes.

La somme correspondant au prix du terrain, soit 3 500 000 Frs CFA (TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE), pourrait être prélevée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C. A. E. C. L. pour l'achat de terrains.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.